

MODALITÉS PRATIQUES

L'Organisme de Formation CDOS 74 propose aux structures privées et publiques du secteur associatif des formations destinées à améliorer les connaissances et les compétences des dirigeants élus, des bénévoles, des salariés et des particuliers en projet de création.

Nos formations sont :

- Ouvertes à tous et accessibles aux personnes en situation de handicap moteur, visuel et auditif.
- A destination de tous les secteurs associatifs (sportif, culturel, social, ...).
- Animées par des professionnels de la vie associative.
- Réparties sur l'ensemble du territoire de la Haute-Savoie.

Formation à la carte possible :

Cette formation peut être organisée pour le compte de votre propre association, groupement d'associations ou pour le réseau associatif de votre Collectivité Territoriale.

INSCRIPTIONS & RENSEIGNEMENTS

04.50.62.90.48
formations@cdos74.org

CDOS 74

Maison Départementale des Sports et de la Vie Associative
97A, Avenue de Genève – 74 000 Annecy
www.cdos74.org

N° d'enregistrement d'organisme de formation : 84740339774



FORMATION



L'ASSOCIATION LOI 1901 NIVEAU 2 :

**QUE PEUT-ON METTRE DANS LES STATUTS ? LE
RÈGLEMENT INTÉRIEUR ?**

Livret de contenu

EN QUELQUES MOTS

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Haute-Savoie (CDOS 74) accompagne, tout secteur confondu, les associations dans leur fonctionnement et leur développement par l'intermédiaire du Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles (C.R.I.B), du Point d'Appui à la Vie Associative (P.A.V.A) et de son Organisme de Formation (O.F).

Le CDOS 74 propose une formation « **L'association Loi 1901 Niveau 2 : que peut-on mettre dans ses statuts et son RI ?** » destinée à permettre aux stagiaires de rédiger ou adapter les statuts de son association à son fonctionnement quotidien.

OBJECTIFS GENERAUX



- Evaluer le fonctionnement et la structuration interne de son association en vue de procéder à des évolutions.
- Etablir les statuts et le RI de son association en fonction d'un fonctionnement et d'une structuration interne souhaitée.
- Dirigeants associatifs.
- Futurs dirigeants associatifs.
- Particuliers en phase de création.
- Salariés associatifs.
- Autres professionnels en lien avec la vie associative.

PUBLIC CIBLE



FORMATEUR : Emmanuel Roch, conseiller et formateur associatif CDOS 74.

Formation	Dates	Lieux	Horaires
L'association Loi 1901 : Niveau 2	29 Novembre 2022	Anney + Visioconférence	18h-21h

CONTENU DE LA FORMATION



L'ASSOCIATION LOI 1901, NIVEAU 2

Contenu de la formation :

- La force juridique des statuts associatifs et d'un règlement intérieur.
- Les différents articles présents dans les statuts et un règlement intérieur.
- L'organisation de la gouvernance associative et des prises de décisions.

Prérequis :

Avoir suivi la formation « L'association Loi 1901 Niveau 1 » ou être dirigeant d'une association déjà existante.

Matériel à prévoir en visio-conférence : ordinateur, mobile, caméra, micro, connexion internet.

Délai d'accès :

48 heures entre la demande d'inscription et la confirmation de participation.

Tarifs :

- Bénévoles associatifs et volontaires : 5 euros.
- Particuliers : 5 euros.
- Salariés et professionnels : 35 euros/heure.

Organisation pédagogique :

Power point, vidéos, étude de cas, outils de gestion, partage d'expériences...

Accompagnement post formation (rdv, mails, téléphone) :

Questions/réponses.

Atelier pratique sur demande :

Rédaction de vos statuts et RI.

Evaluation :

Questionnaire.